



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

ARR. SAINT ETIENNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FARNAY**

Place des Combattants

Tel 04 77 73 53 46

Séance du 20 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 20 octobre à 19 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal de Farnay, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de son Maire, M. BARRIER

Date de convocation du Conseil Municipal : 13/10/2022

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : BARRIER JA, BOULHOL M, GUICHARD P CHARRE Y, CARCELES P, BACHER M, CHOMIENNE B, MARAS L, D'AVERSA, LA MELA P, BONNARD R, COTTANCIN B, ALMERTO A

Excusés avec pouvoirs : VIALARD JL (pouvoir à BOULHOL M)

Absents : FONT F

Procurations : 1

Nombre de conseiller ayant voté par procuration : 1

Nombre de conseillers votants : 14

Secrétaire de Séance : D'AVERSA M

Délibération N° 077-2022

Objet : Tarifs de location de la salle des hirondelles

Suite à une demande d'utilisation de la salle des hirondelles par la Chambre d'Agriculture et autres organismes publics pour dispenser des formations ou autres, M le Maire propose au Conseil Municipal d'établir des tarifs de location.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité,

- fixe les tarifs comme suit :
 - Location à la journée par une entreprise privée : 500 €
 - Location à la journée par un organisme public : 150 €

La secrétaire
Monique D'AVERSA

Certifiée conforme
Farnay, le 21 octobre 2022
Le Maire
Jean-Alain BARRIER

Publié sur le site de la commune
le 26/10/2022 par Béatrice GOUY Secrétaire générale

